



Centre Communal  
d'Action Sociale  
Hôtel de ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 02

## ↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 2 avril 2025.

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14

PRÉSENTS : Mmes Astrid CROENNE, Jocelyne BIJASSON, Béatrice CHAUVETET, Liliane DEBERNARDI, Fabienne JACCOUD, Marie STABLEAUX, Cécile VUILLARD,

MM. Daniel GIRODIN, Claude PERRUISSET.

### PROCURATIONS :

Mme Monique BONANSEA a donné pouvoir à M. Claude PERRUISSET,  
Mme Christine BOICHET-PASSICOS a donné pouvoir à Mme Marie STABLEAUX,  
Mme Edwige LABORIER a donné pouvoir à Mme Béatrice CHAUVETET,  
M. Jean-Noël CASSÉ a donné pouvoir à Mme Fabienne JACCOUD,  
M. Christian DULAC a donné pouvoir à Mme Astrid CROENNE ;

EXCUSÉ : /

Mme Marie STABLEAUX a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-04-04

Nature de l'acte : 7. Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Objet : **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET DU CCAS POUR L'EXERCICE 2025**

*Rapporteur* : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Cette décision modificative permet de régulariser des prévisions budgétaires qui ne sont autorisées et qui ont été votées lors du vote du budget primitif 2025 le 17 mars dernier.

En effet, il est interdit en M57 de prévoir les lignes budgétaires liées aux opérations de cession et notamment les comptes 192, 675, 6761, 775 et 7761. Ces lignes avaient été votées afin de prévoir les écritures comptables de la vente du matériel de puériculture totalement amorti de la crèche familiale. Elles seront néanmoins réalisées au cours de l'exercice mais ne doivent pas faire l'objet de prévision budgétaire.

Il est donc proposé de modifier le budget 2025 de la manière présentée ci-dessous :

**B.P. 2025 avant la décision modificative :**

**Section de fonctionnement Dépenses**

6761 – Différences sur réalisations positives transférées en investissement : 5 000,00 €

Total Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 28 000,00 €

**Total des dépenses de fonctionnement : 2 294 983,00 €**

**Section de fonctionnement Recettes**

775 – Produits des cessions d'immobilisations : 5 000,00 €

Total Chapitre 77 – Produits spécifiques : 5 000,00 €

**Total des recettes de fonctionnement : 2 294 983,00 €**

**Section d'investissement Dépenses**

21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers : 11 000,00 €

Total Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 67 315,07 €

**Total des dépenses d'investissement : 94 815,07 €**

**Section d'investissement Recettes**

192 – Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations : 5 000,00 €

Total Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 28 000,00 €

**Total des recettes d'investissement : 94 815,07 €**

**B.P. 2025 après la décision modificative :**

**Section de fonctionnement Dépenses**

6761 – Différences sur réalisations positives transférées en investissement :  
5 000,00 € - 5 000,00 € = 0 (ligne supprimée)

Total Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

28 000,00 € - 5 000,00 € = 23 000,00 €

**Total des dépenses de fonctionnement : 2 294 983,00 € - 5 000,00 € = 2 289 983,00 €**

**Section de fonctionnement Recettes**

775 – Produits des cessions d'immobilisations : 5 000,00 € - 5 000,00 € = 0 (ligne supprimée)

Total Chapitre 77 – Produits spécifiques : 5 000,00 € - 5 000,00 € = 0 (chapitre supprimé)

**Total des recettes de fonctionnement : 2 294 983,00 € - 5 000,00 € = 2 289 983,00 €**

**Section d'investissement Dépenses**

21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers : 11 000,00 € - 5 000.00 € = 6 000.00 €

Total Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 67 315.07 € - 5 000.00 € = 62 315.07 €

**Total des dépenses d'investissement : 94 815.07 € - 5 000.00 € = 89 915.07 €**

**Section d'investissement Recettes**

192 – Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations : 5 000,00 € - 5 000.00 € = 0 (ligne supprimée)

Total Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

28 000,00 € - 5 000.00 € = 23 000.00 €

**Total des recettes d'investissement : 94 815.07 € - 5 000.00 € = 89 815.07 €.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, par 15 voix POUR (9 membres présents et 5 par pouvoir),**

**APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 du CCAS pour l'exercice 2025.**

Ainsi délibéré,

Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,  
Marie STABLEAUX**



**L'Adjointe au Maire chargée des affaires  
sociales, du logement, de la petite enfance et  
des relations avec les aînés,  
Vice-présidente du CCAS**

**Astrid CROENNE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20250414-2025\_04\_SS\_DM1b-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025  
Publication : 17/04/2025

La Vice-présidente du CCAS  
Astrid CROENNE

Signé par : ASTRID CROENNE  
Date : 16/04/2025  
Qualité : DOCUMENT VICE PRÉSIDENTE CCAS



